Communiqué de presse

Rapport de la commission d'enquête du contournement autoroutier : Un véritable camouflet pour le projet !

Nous l'attendions avec impatience et une certaine fébrilité, le rapport de la commission d'enquête concernant le contournement autoroutier d'Arles a été publié ce mardi 3 mars. Il fait le bilan de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 2 janvier 2026. Cette procédure obéit à des règles très précises et l'analyse a porté sur l'information au public, l'intérêt général du projet, la nécessité des expropriations, les critères socioéconomiques et financiers, l'environnement et la santé (article 5 de la charte de l'environnement) et enfin l'acceptabilité sociale du projet.

L'avis de la commission d'enquête est sans appel : elle considère que les inconvénients de l'opération l'emportent sur ses avantages et **elle émet à l'unanimité de ses membres un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du projet.**

Tous les critères d'analyses sont négatifs :

- **L'information au public : avis défavorable,** à cause de l'absence de pièces au dossier ;

- **L'intérêt général : avis réservé,** notamment car le projet ne résout pas les nuisances mais les déplace vers des nouvelles zones jusqu'alors préservées. De plus, la justification par le maitre d'ouvrage d'un gain de temps de 5 à 6 minutes pour le transit européen est dérisoire en rapport d'un investissement d'au moins 1,135 milliard d'euros ;

- **La nécessité d'expropriation : avis défavorable**, les inconvénients d'ordre social, agricole et économique induits par ces expropriations apparaissent excessifs au regard de l'intérêt que présente l'opération ;

- **Les critères socioéconomiques et financiers : avis très défavorable**, la soutenabilité financière du projet n'est pas démontrée de manière robuste et la rentabilité affichée apparaît vulnérable aux moindres chocs économiques ou dérapages budgétaires ;

- **L'environnement et la santé : avis très défavorable**, la commission considère que les atteintes substantielles et irréversibles à l'environnement ainsi que les risques pour la santé publique à l'échelle du territoire du Pays d'Arles l'emportent nettement sur le bénéfice local recherché de délestage urbain et d'achèvement de l'axe autoroutier Italie-Espagne ;

- **L'acceptabilité sociale : avis défavorable**, les bénéfices sociaux sont localisés et incertains, tandis que les inconvénients et les atteintes au cadre de vie présentent un caractère diffus, durable et difficilement réversible.

En bref, rien ne va dans ce projet !

Et pour couronner le tout, plusieurs collectivités locales ne semblent pas vouloir accompagner le projet. Le Conseil régional n'a même pas adressé son avis alors qu'il est obligatoire. Si le Conseil départemental donne un avis favorable, il émet les mêmes inquiétudes que nous sur les conséquences sur le réseau secondaire et la circulation locale. Mais la vice-présidente du CD13 déléguée aux routes va plus loin et remet en question la nécessité d'une infrastructure lourde et suggère qu'il serait préférable de travailler sur l'existant, plutôt que de réaliser de nouveaux équipements lourds qui seraient à regretter.
Aucune de ces deux collectivités ne souhaite participer à la subvention d'équilibre réclamée aux collectivités, dont le montant serait entre 150 et 200M€.
La commission d'enquête relève que pour la Maire de Saint-Martin-de-Crau, le projet actuel sacrifie l'intérêt des riverains et le budget des ménages au profit du développement de Fos. Ce que nous dénonçons depuis des années.

Le public ne s'y est pas trompé : **parmi les 1852 contributions déposées, 68,3% sont défavorables au projet**. Seuls 15% des contributions se déclarent favorables sans réserve à sa réalisation.

Ce rapport est accablant et vient contredire l'entêtement des pouvoirs publics depuis 25 ans. Au regard de l'actualité et des projets similaires en France, **cet avis défavorable est aussi un signal fort et historique envoyé à l'État et aux aménageurs** : nous ne pouvons plus ignorer les questions environnementales et sociales dans les projets d'infrastructures. Ces sujets doivent être au coeur des décisions.

Nous pensons qu'il est temps d'arrêter de s'acharner à tenter de faire vivre un projet archaïque et **nous demandons à l'État d'abandonner une bonne fois pour toute ce projet** qui n'est ni fait, ni à faire. Nous avons déjà perdu trop de temps. Depuis trente ans ce projet autoroutier empêche toutes alternatives et tous travaux afin d'améliorer les infrastructures existantes.
Nous souhaitons qu'une nouvelle page s'ouvre sur l'études de solutions alternatives combinées : utilisation de la continuité autoroutière existante A9-A7 via Orange, réaménagement de l'existant, infrastructures anti-bruit, régulation dynamique de la vitesse, développement d'infrastructures de mobilité douce sur Arles, nouvelles liaisons inter quartiers, un vrai schéma de mobilité sur l'ensemble du Pays d'Arles et le développement du fret ferroviaire. Pour cela, nous sommes prêts à apporter nos propositions, à écouter celles d'autres associations et collectifs, à travailler avec les élus, les services techniques de l'État et des différentes collectivités, et bien évidemment à travailler avec l'ensemble des arlésiennes et des arlésiens.

Si l'État ignore le rapport de la commission d'enquête et souhaite passer en force, nous défendrons ce plébiscite démocratique sans rien céder.

Stop au contournement d'Arles.

Contact presse :
Cyril Girard (Changeons d'Avenir), 06 71 64 17 38
François Cavallo (NACICCA), 06 78 96 20 59